Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260122-2026_01_22_D4-DE

2026.01.22 d4

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le 22 janvier à 20h00, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**17**
Nombre de conseillers votants	**13**
Date de la convocation	**16.01.2026**
Date d'affichage	**16.01.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, David VEILLARD, Jennifer PAREIGE, Jean-Fabrice CLOAREC, Rolande TRUEL, Aimé LOISEL, Loïc MESSAGER, Albert CHEVILLARD, Vincent BLOT, Manuella DROUYE, Gwénaëlle LE CALVEZ, Elodie PAUTONNIER, Emmanuelle BARDAINE, Nicolas HUCHET et Béatrice RUFFAUT.

Pouvoirs : Marie-Renée SAILLANT a donné pouvoir à Stéphane DOUABIN
Mélanie SIMON a donné pouvoir à Elodie PAUTONNIER

Secrétaire de séance : Elodie PAUTONNIER

2026 01 22 D4 – FINANCES / ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

Rolande TRUEL, Aimé LOISEL, Albert CHEVILLARD sont sortis de la salle du conseil et par conséquent ne participent pas au vote de ces subventions. Marie-Renée SAILLANT faisant partie du bureau de l'association « Actions Bénévoles » a donné pouvoir à Stéphane DOUABIN mais ne participe pas au vote.

David VEILLARD, Adjoint au Maire, présente aux conseillers le compte-rendu de la commission LASIC du 19 janvier 2026.

La commission LASIC propose d'accorder des subventions pour le titre de l'année 2026 selon le barème suivant :

Subventions	Montant
Aide à la Personne	37,50 €
Arbitrage	Sur justificatif mentionné au bilan dans la limite de 13,50€ x le nbre de licenciés
Education	37,50 €
Encadrement	20,00 €
Fonctionnement	30,00 €

Pour rappel, les critères « Encadrement » et « Fonctionnement » ont été réévalués une fois en 2022. Cette année, au vu du contexte budgétaire toujours aussi incertain pour 2026 couplé à une année électorale, la commission préfère conserver les mêmes critères d'attribution validé en 2022 ce qui permet déjà de maintenir les subventions aux différentes associations.

En cette période budgétaire compliqué, la municipalité est de plus en plus sollicitée pour des subventions auprès de différentes associations locales et nationales.
Cette année, nous avons reçu 57 demandes de subventions contre 52 en 2025, 44 en 2023 et 30 en 2022.
Aussi, vu le nombre de sollicitation la commission a fixé un plafond de 200€ maximum pour les associations sportives extérieures à la commune lorsque les critères du nombre de jeunes sont atteints.

Il est également rappelé qu'une retenue sur les demandes de subvention pour lesquelles les dossiers sont incomplets et/ou sans explications peut être appliquée.
Cette retenue est fixée à 5% de la somme attribuable et/ou demandée dans la limite de 500€.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260122-2026_01_22_D4-DE

Cette année, tous les dossiers étaient complets et dans les délais.

Synthèse des propositions des subventions :

TABLEAU DES SUBVENTIONS 2026

Type association	2023		2024		Différence 2023-2024		2025		Différence 2024-2025		2026		Différence 2025-2026	
	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Montant	%	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Montant	%	Nb personnes subventionnées	montant subvention	Montant	%
Asso. autres Balazé	0	3 200,00 €	0	3 820,00 €	620,00 €	19,38%	0	3 220,00 €	-600,00 €	-15,71%	27	2 870,00 €	-350,00 €	-10,87%
Autres associations	0	2 900,00 €	0	3 670,00 €	770,00 €	26,55%	0	3 070,00 €	-600,00 €	-16,35%	27	2 720,00 €	-350,00 €	-11,40%
Associations culturelles	0	300,00 €	0	150,00 €	-150,00 €	-50,00%	0	150,00 €	0,00 €	0,00%	0	150,00 €	0,00 €	0,00%
Asso. Extérieures	14	2 224,85 €	29	2 502,85 €	278,00 €	12,50%	22	2 260,35 €	-242,50 €	-9,69%	84	2 042,85 €	-217,50 €	-9,62%
Associations culturelles	0	1 022,85 €	0	1 022,85 €	0,00 €	0,00%	0	1 022,85 €	0,00 €	0,00%	0	1 022,85 €	0,00 €	0,00%
Associations sportives	6	162,00 €	19	510,00 €	348,00 €	214,81%	11	330,00 €	-180,00 €	-35,29%	41	400,00 €	70,00 €	21,21%
Autres associations	8	1 040,00 €	4	745,00 €	-295,00 €	-28,37%	11	907,50 €	162,50 €	21,81%	41	545,00 €	-362,50 €	-39,94%
Etablissements Scolaires privés	0	0,00 €	6	225,00 €	225,00 €	0,00%	0	0,00 €	-225,00 €	-100,00%	2	75,00 €	75,00 €	0,00%
Etablissements Scolaires publics	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0	0,00 €	0,00 €	0,00%	0	0,00 €	0,00 €	0,00%
Asso. sports Balazé	186	12 005,16 €	201	12 690,10 €	684,94 €	5,71%	182	12 434,64 €	-255,46 €	-2,01%	195	13 552,44 €	1 117,80 €	8,99%
Total	200	17 430,01 €	230	19 012,95 €	1 582,94 €	9,08%	204	17 914,99 €	-1 097,96 €	-5,77%	306	18 465,29 €	550,30 €	3,07%

Montant Global	**18 465,29 €**
Evolution	***3,07%***
Répartition (Subv. Asso. Balazéennes/Total Subv.)	**88,94%**

Le montant des subventions augmente de 3% entre 2026 et 2025, soit en valeur une hausse de 550 €.

Voici les différentes évolutions sur les sommes attribuées :

- *Actions Bénévoles :* Subvention de 1 250 € dont 250€ à titre exceptionnelle afin de pouvoir maintenir un fonds de trésorerie suffisant jusqu'au versement de la subvention de l'année et ainsi permettre de payer, sans retard, les frais d'assurance en début d'année civile.

- *Balaz'en Fêtes :* Arrêt de la subvention pour le dédommagement la location d'un local de rangement.

- *Associations sportives (Badminton, JA Basket et JA Foot) :*
  Hausse du nombre de jeunes de -18 ans inscrits (*195 jeunes contre 182 en 2025*).
  Les subventions du Badminton et du Football augmente donc à la suite de la hausse de leurs effectifs jeunes de -18 ans.
  La subvention du Basket est en hausse à la suite d'une augmentation des frais d'arbitrage malgré des effectifs jeunes qui diminuent.

- *Associations sportives extérieures :* Le Grymda est venue solliciter une subvention à la commune pour la 1ère fois, après l'Aurore Gym, il y a 2 ans. Aussi, afin de maintenir une certaine équité entre ces associations, il a été décidé d'appliquer le barème mais avec un plafond fixé pour cette année à 200€ par association.

- *Autres associations extérieures :* Il a été décidé de maintenir nos participations aux associations extérieurs sur les bases 2024. Toutefois, les subventions d'aides aux personnes sont traitées si les informations suivantes sont transmises, à savoir le nombre de personnes de la commune aidés ainsi que le bilan financier de l'association.

- *Etablissements scolaires privés :* Cette année, une demande est arrivée à la mairie pour 2 élèves de Balazé. L'an dernier, aucun établissement scolaire n'avait fait de demandes pour des élèves Balazéens.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260122-2026_01_22_D4-DE

Liste des associations subventionnées en 2025 et en 2026 :

	2025	2026
Associations de Balazé (article 6574)	15 654,64 €	16 660,10 €
Autres associations	3 070,00 €	2 720,00 €
Actions Bénévoles	1 000,00 €	1 250,00 €
Balaz'en fêtes	600,00 €	0,00 €
Piégeage Balazé	350,00 €	350,00 €
Société Mutuelle des Chasseurs de Balazé	500,00 €	500,00 €
Titounette	150,00 €	150,00 €
Union des Anciens Combattants de Balazé	470,00 €	470,00 €
Associations sportives	12 434,64 €	13 552,44 €
Badminton Balazé	1 250,00 €	1 500,00 €
JA Balazé Basket	6 665,14 €	7 067,53 €
JA Balazé Foot	4 519,50 €	4 984,91 €
Associations culturelles	150,00 €	150,00 €
Les Amis de la Bibliothèque	150,00 €	150,00 €
Associations extérieures (article 6574)	2 260,35 €	2 042,85 €
Autres associations	907,50 €	545,00 €
ADMR Vitré	300,00 €	0,00 €
FNATH Association des accidentés de la Vie	262,50 €	100,00 €
France Handicap 35	0,00 €	100,00 €
ASP Bretagne Sud - Proxim'services	75,00 €	75,00 €
Amicale des donneurs de Sang	50,00 €	50,00 €
Solidarité Vitréenne EPISOL	220,00 €	220,00 €
Associations sportives	330,00 €	400,00 €
Aurore Gym Vitré	240,00 €	200,00 €
Chatillon Sport Section Danse	90,00 €	00,00 €
Grymda Danse Vitré	0,00 €	200,00 €
Associations culturelles	1 022,85 €	1 022,85 €
Rue des Arts "Festival Désarticulé"	1 022,85 €	1 022,85 €
Etablissements scolaires privés ext. (article 6574)	0,00 €	75,00 €
Etablissements Scolaires privés	0,00 €	75,00 €
Lycée Jean-Baptiste LE TAILLANDIER	0,00 €	75,00 €
Total général	**17 914,99 €**	**18 465,29 €**

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

✓ **D'APPROUVER** les subventions énumérées précédemment ;

✓ **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif 2026 ;

✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à cette décision.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Pour extrait certifié conforme.
Le 23/01/2026

Le Maire,
Stéphane DOUABIN



Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260122-2026_01_22_D4-DE